

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2022_7_6**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 03 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 25 Mai 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Autorisation de
stationnement sur l'espace
public - Immeuble de M.
Dedieu**

Pouvoirs :

Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur Dedieu propriétaire de l'immeuble, ancien magasin à chaussures est en cours de cession à Monsieur Gourcerol. Ce dernier envisage de réhabiliter le bâtiment en 7 logements locatifs.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Afin de déposer son permis de construire ce dernier a besoin de préciser les conditions de stationnement liées à son projet.

La situation de l'immeuble ne permet pas de prévoir sur l'emprise privée le stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquéreur à utiliser l'espace public pour le stationnement des futurs habitants de l'immeuble.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'acquéreur à utiliser l'espace public pour le stationnement des futurs habitants de l'immeuble.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 7/07/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

